



Abus de confiance et usurpation d'identite

Par **FERRAKI**, le **25/11/2010** à **15:23**

SVP

Dans la mesure du possible si vous etes avocat ou fin connaisseur de la loi marocaine et pour un plus dans mon dossier sans diminuer de la valeur de qui que ce soit vous demande votre conseil sur un cas que je considere TRES TRES SPECIAL vu que mon fils a signe en 2002 EN CONFIANCE AVEUGLE un cheque(DE GARANTIE DE FIDELITE)a une femme qui s'est presentee en tant que Xx (NOM et TITRE TRES TRES PRESTIGIEUX)mais en 2008 je decouvre que la vrai identite de Xx est Yy et que de part le monde il n'existe de personne pouvant presenter une CIN avec comme identite Xx pour la simple raison que Xx et Yy sont la meme personne(je dispose de TEMOINS, TEOIGNAGES et DOCUMENTS prouvant la veracite de mes dires) car l'astuce DIABOLIQUE de cette femme et de forcer la victime a subir l'esclavage moderne et ne pas quitter son etablissement en France ou remboursser sinon elle depose plainte pour cheque sans provision au Maroc (ce qu'elle a fait en 2005 en essayant de faire le transfert par le biais de son compte bancaire sous sa vrai identite vu que le cheque ne porte pas la mention Non Endossable et comme il n'y avait de provision elle depose plainte MAIS sous Xx et de cette maniere la banque ne voit que du feu et la Justice ne fait qu'appliquer la regle de l'article 316 et le tour est joue d'ou la victime n'a que deux solutions soit payer soit moisir en taule pour un bon bout de temps et je vous laisse deviner la suite pour un jeune sous tout les angles).....

Apres plusieurs hesitations j'ai depose cette annee par procuration plainte pour usurpation de titre, usurpation d'identite, abus de confiance, extorssion de signature,etc... et a ce jour l'affaire est sous enquete....de mon cote je pense que mon dossier est solide avec en prime une condamnation en 2000 de cette femme par la Justice de Monaco pour avoir volue s'approprier d'une maniere frauduleuse les biens immobiliers d'un Monegasque decede et une affaire similaire a celle de mon fils contre une jeune fille marocaine de la part de cette femme.

MERCI POUR VOTRE CONSEIL ET AIDE

Un pere qui frappe par la grace de DIEU a toutes les portes de ce monde pour sortir son fils de ce piege.

Par **Claralea**, le **26/11/2010** à **20:53**

Bonjour,

En France, la garantie de fidelité est generalement associée aux assurances. Un cheque de garantie de fidelité n'existe pas. Ensuite, votre fils avait-il daté son cheque, un cheque n'ayant

qu'une validité d'un an, enfin en France car si j'ai bien compris, votre fils lui a fait un cheque sur une banque marocaine. Votre fils travaillait en France ou au Maroc ?

Ca va etre tres difficile de vous repondre sur un sujet incomprehensible pour nous. En France, on ne va pas en prison pour un cheque impayé. Essayez plutot de voir s'il existe un site juridique marocain

Bon courage

Par **FERRAKI**, le **27/11/2010** à **18:27**

Bien le bonjour,

Tout d'abord merci pour votre reponse

L'affaire ne peut etre reglee que par la Justice marocaine pour la simple raison que le cheque dont je parle est marocain mais sachez et permettez moi de vous dire par la meme occasion que l'affaire est TROP LONGUE a expliquer depuis son debut en 2002 a ce jour et incomprehensible pour celui qui ne connait pas les details de l'affaire (si le besoin se fait sentir et pour mieux comprendre et vous serez surprise je suis dispose a vous envoyer la CHRONOLOGIE de cette affaire en me contactant directement par la voie de mon e-mail ferraki45@hotmail.com ou au 00212661708190), car quand j'ecris EN CONFIANCE AVEUGLE c'est que cette femme marocaine s'est presentee avec un NOM TRES TRES PRESTIGIEUX "X x" au Maroc et pour preuve ce nom "X x" est celui porte sur le cheque marocain (et deux cheques francais: le 1er demande en pemplacement du cheque marocain qu'elle n'a pas rendue et le 2 eme A BLANC a sa demande conditionnelle pour se porter garante lorsqu'elle lui a trouve un appartement apres avoir passe plus de 4 mois a dormir au sein de l'etablissement de cette femme.....) et fille du cousin lointain de cette FAMILLE PRESTIGIEUSE qui ne prete a AUCUN DOUTE par le biais de documents (entre autres seule en photo a cote du Prince ALBERT de Monaco sur un depliant publicitaire lorsque ce dernier a baptise de son nom un produit de l'etablissement de cette femme en 1995...=on a retire a cette femme son passeport monegasque suite a une affaire louche d'heritage...=) et quand je parle de GARANTIE DE FIDELITE c'est elle qui donne cette qualification pour que soit disant mon fils ne puisse la quitter pour aller travailler ailleurs...elle a demandee a ce que le cheque marocain ne soit pas date, mais je dispose d'une lettre ecrite,datee et signee par cette femme declarant avoir recue le cheque marocain en question en 2002...la loi marocaine est differente a celle de la France pour le cheque sans provision (soit payer ou la prison pour un certain bout de temps) MAIS NOTRE CAS est special a mon avis et c'est la ma question pour le conseil et l'etincelle que je cherche a toute fin utile pour un plus dans mon dossier suite a ma plainte deposee debut 2010 car mon fils ne peut rentrer au Maroc est ce depuis 2002 vu que :

- le cheque marocain est libelle au nom de X x ,
- la plainte est deposee en 2005 au nom de X x par son avocat ,
- ce nom X x n'existe nul part de part le monde, car elle se presente et utilise toujours pour tromper les gens le nom de son ancien mari qui lui est de cette FAMILLE PRESTIGIEUSE (notre cas et meme en France TENEZ VOUS BIEN et jusqu'a preuve du contraire : faux nom pour son registre de commerce Kbis????, pour l'inscription aux pages jaunes, et meme un FAUX sur sa carte francaise de resident.... je dispose de documents confirmants la veracite de mes dires),

-la vrai identite de X x est Y y ,
-etc....

AFIN qu'au moins je fasse annuler dans de brefs delais le mandat d'amener contre lui pour pouvoir rentrer et sortir du Maroc sans probleme aux frontieres et ne pas perdre son travail en France dans l'attente du verdict final de l'affaire par la Justice marocaine.

ps: pour le 1er cheque francais elle n'a pas eu gain de cause parce qu'ont lui a demandee des justifications supplementaires en 2003 : releve de son compte bancaire a elle mentionnant le retrait par mon fils de cette somme de 10.000 euros,ou factures...(car elle avait une idee demoniaque pour se venger c'est de se faire payer le 1er cheque, ensuite le deuxieme cheque avec une somme X??? pour ensuite avec la condamnation francaise traduite en arabe se faire payer pour le cheque marocain). Le pourquoi avoir attendu debut 2010 pour deposer plainte c'est parce qu'il ma fallu intervenir aupres de MR le Procureur General de Sa Majeste le Roi de Marrakech qui a senti la magouille, a donne ses directives pour enquete car avant c'est l'application de la regle a la lettre du cheque sans provision sans essayer de savoir le comment et le pourquoi de l'affaire, c'etait PAYER ensuite RECLAMER (Ils ne peuvent deviner l'ASTUCE).

Merci pour votre comprehension

Par **Claralea**, le **27/11/2010 à 20:42**

Bonsoir

Pourquoi ne pas vous rapprocher de cette famille (par courrier par exemple) dont cette "dame" a utilisé le nom afin de mettre en confiance votre fils. Ne pourriez-vous pas leur expliquer que c'est à la seule garantie que représentait leur nom de famille, vraisemblablement connue pour être une famille intègre, que votre fils a fait totalement confiance à cette personne. Que cette personne s'est comportée d'une manière indigne en escroquant votre fils, qu'elle l'a mis dans une situation de « hors la loi » et qu'il ne peut plus rentrer au Maroc sans risquer la prison. En expliquant que votre fils n'est pas non plus un ignorant, mais que connaissant l'intégrité de cette famille, pas un instant il n'a mis en doute l'honnêteté de cette personne du simple fait de son appartenance à celle-ci.

Votre fils ne doit pas être sa seule victime, ils doivent avoir eu des échos de son comportement et de la façon dont elle salissait un nom qu'elle ne porte plus puisqu'elle n'est plus l'épouse d'un de leur membre. Peut-être pourraient-ils intercéder en faveur de votre fils, en confirmant que cette personne profite de leur notoriété pour escroquer les gens.

Mon avis que la solution ne viendra pas de France mais du Maroc.

Je vous souhaite bon courage dans cette bataille juridique contre cet escroc en jupon

Par **FERRAKI**, le **27/11/2010 à 22:27**

Bonsoir

Juste en reponse a votre message de 20h42 et avec mes plus grands remerciements

-l'ancien mari de cette femme est un fils d'un cousin lointain de cette FAMILLE qui se trouve en haut de la pyramide au Maroc,

-j'ai essaye comme vous dites de faire intervenir son frere qui se trouve a Marrakech et c'est le seul que j'ai pu contacter et qui grace a lui j'ai pu avoir la vrai identite de cette femme en 2008 et les motifs pour lesquels son frere a divorce de cette derniere mais j'ai senti a travers ma demande qu'il ne veut pas aller plus loin et n'est pas chaud pour avancer dans ce domaine ou cette affaire (allez comprendre pourquoi malgre les preuves fournis de ma part et que je lui ai montre),

- j'ai depose plusieurs dossiers complets en haut lieu dont j'attends les reponses,
-enfin, je suis tout a fait d'accord avec vous et je sais que la solution ne peut venir PAR LA GRACE ET LA VOLONTE DE DIEU que de la Justice marocaine, mais n'empeche et bec et ongles je cherche partout une etincelle en attendant le verdict pour qu'a la fin dire : j'ai fait ce que j'ai pu pour mon fils dans ce combat contre cet escroc en jupon comme vous dites car elle a le bras long et pour vous donner une idee de ce que j'avance : c'est elle en personne qui retire de la banque le chequier et carte guichet de mon fils quand il a ouvert un compte bancaire apres son arrivee en France... et quand au debut du conflit fin 2002 entre mon fils et cette femme un ami francais demande a cette banque de lui faire savoir qui a fait le retrait on lui repond : DOSSIER INTROUVABLE ??? il ne faut pas sortir de la Sorbonne ni etre sorcier pour comprendre.....

MERCI pour vos encouragements et votre intervention dans la discussion.

Par **Claralea**, le **27/11/2010** à **22:43**

Votre fils a-t-il tenté quelque chose en France contre cette femme ? Pourquoi ne va-t-il pas lui meme à cette banque pour demander si elle ne s'etait pas fait une procuration sur son compte toute seule, car on ne donne pas un chequier et un carte de credit si ce n'est pas le titulaire sauf si procuration. Elle a très bien pu faire un faux et usage de faux.

Il faudrait que votre fils se batte de son cote en France, les hauts placés ne sont pas forcément mieux protegés ici

Comme on dit, il vaut mieux avoir à faire à Dieu qu'à ses saints, donc essayez de trouver l'adresse d'une des personnes au centre de cette famille et adressez leur un courrier en leur relatant assez clairement et de façon plutot courte la situation et eventuellement, demandez un rdv afin de vous expliquer plus longuement avec un dossier complet

Par **Marie777**, le **07/02/2015** à **12:55**

Bonjour.

45 ans, célibataire, cadre supérieure, je me croyais plutôt avertie vis-à-vis des hommes. Sur

les conseils de mes amis, je me suis inscrite sur badoo: beaucoup de profils qui paraissaient sérieux, dont un qui retient mon attention, nom et prénom français. Premier contact en anglais, il me demande de lui écrire sur son mail perso car "il consulte peu e-darling". Il est très beau, 40 ans, australien, veuf, très grosse situation (travaille import-export), se déplace en hélico, Mercedes avec chauffeur.....Pas impressionnée par tout ça, je me laisse néanmoins avoir par sa gentillesse, prévenance, tendresse rapides. Il me couvre de mails enflammés, doit venir en France au bout d'un mois pour s'y installer, acheter une maison, se marier avec moi... Je suis la femme de sa vie, malgré mon physique moyen! Au bout de 6 semaines, patatras: gros accident sur la plate-forme, 5 employés à l'hôpital, dettes non prévues, il me demande de l'argent. Et c'est là que je commets la plus grosse erreur de ma vie: je lui fais confiance, ayant tellement besoin de croire en notre relation passionnée. Envoi de plusieurs milliers d'euros (oui, oui, vous avez bien lu, 18 000 € en tout exactement) par Western Union en plusieurs fois, pour payer l'hôpital, les taxes anti-terrorisme...il me promet juré craché de tout me rembourser dès qu'il arrive en France, mais il a toujours des dettes qu'il n'arrive pas à expurger. On s'écrit tous les 2 jours, SMS, téléphone aussi, lui d'abord, puis moi.....Il est maintenant au Nigeria, pour gagner l'argent qui lui manque pour solder Dubai, et il m'en demande encore. Je ne sais pas comment j'ai pu me faire avoir à ce point-là, d'autant plus qu'au quotidien je fais très attention à mes dépenses et j'essaie de mettre de côté, ayant toujours peur de l'avenir.

Bien entendu, toute honte bue, j'en ai parlé aux quelques amis de confiance qui m'avaient poussée à m'inscrire. Ils m'ont tous dit la même chose: grande naïveté, surtout pas d'argent, plus d'argent. Je lui en ai parlé, et il me répond que mon entourage est jaloux, que je ne doit pas les écouter...Cela fait 4 mois que celà dure. Je suis allée au bout de ma démarche personnelle car je voulais donner toutes les chances à une relation qui me paraissait miraculeuse, pour une fois dans ma triste vie sentimentale. J'ai prolongé ce lien pour voir jusqu'où il peut aller, amis je sais maintenant (et au fond de moi depuis longtemps) que je me suis faite arnaquer, tout ça à cause d'une trop grande détresse affective. Le fait que j'écrive ce témoignage est un premier pas vers ma "rédemption". Je vais maintenant lui demander clairement de me rembourser, sachant que cela signifie perdre "mon amoureux transis". Mais heureusement j'ai expliqué ce problème à une amie qui ma fait prendre contact avec un inspecteur de police Interpol du nom de Mr PRIVAT KEVIN qui depuis la France, coordonnais des actions avec quelques gouvernements Africains pour un remboursement immédiat. Et grâce à lui et Dieu on ma remboursé la totalité de mes 18.000 € suivi des frais de dédommagement ... À partir de cet instant j'ai dès lors reprise confiance en moi et ne cherche plus d'embrouille sur les sites de rencontre parce qu'il n'y a pas de vérité en tout ça . Je remercie beaucoup Mr PRIVAT KEVIN et sans lui je serais sans doute à la rue car j'avais épuisée toutes mes économies. Grâce a lui et son équipe je suis devenue très heureuse; Alors je suis ici juste dans le but de vous faire bénéficier de cette aide précieuse. Je venais de nouveau et j'apprends a apprécier la vie alors je veux vous faire profiter de cette même aide.si désormais vous avez un problème quelconque de tout individu impliqué dans l'escroquerie, fraude ou n'importe quelle organisation contribuant à l'insécurité sur votre territoire via Internet quelques soit veuillez contacter l'inspecteur monsieur Mr PRIVAT KEVIN sur son adresse mail suivant ils pourront vous aidez : control.icpo@gmail.com

Cordialement

Mme Marie BRIGITTE